

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

28 février 2020 à 19 H 30

Présents : MM Gilles COULOMBEL et Damien BONNOT, et Roland BRUET Adjoint, Mmes Dominique HAUDIQUET, Sylvie MONIER, Brigitte SICARD, MM Antoine DE SAINT GERMAIN, Denis DANGOISSE, Pascal FOUACHE, conseillers municipaux.

Absent : M. Nicolas GUILLEMETTE

Secrétaire de séance : M. Damien BONNOT.

Vote du Compte Administratif 2019

À l'**unanimité**, après en avoir délibéré, les Membres du Conseil approuvent le compte de gestion de l'exercice 2019 établi par Mme le Trésorier de Grandvilliers. Après avoir pris connaissance du **Compte Administratif** de l'exercice **2019** dressé par M. Gérard DEFRANCE, Maire, et sous la présidence de M. Roland BRUET, doyen d'âge, le Conseil Municipal **VOTE** à l'**unanimité** ce compte se résumant ainsi :

Section d'investissement

Recettes	196 481.02 €
Dépenses	107 977.15 €
Soit Excédent de 2019 (R-D)	88 503.87 €
Déficit 2018	-11 756.00 €
Résultat Investissement 2019	76 747.87 €

Section de fonctionnement

Recettes	268 375.47 €
Dépenses	190 305.47 €
Soit Excédent 2019 (R-D)	78 070.00 €
Excédent 2018	164 916.00 €
Résultat Fonctionnement 2019	242 986.00 €

Résultat Inv. + Fonct. : **319 733.87 €**

Affectation de résultat

Après avoir examiné le compte administratif, et constatant que celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de **242 986.13 €**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	78 070.00 €
Résultat antérieur reporté	164 916.13 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	<u>242 986.13 €</u>

Résultat d'investissement

Solde d'exécution	76 748.11 €
Restes à réaliser	-26 786.52 €

AFFECTATION : Report en fonctionnement R 002 242 986.13 €

Défibrillateur Automatisé Externe

Monsieur le Maire informe que la CCPV propose un groupement de commandes pour des défibrillateurs Automatisés Externe. (DAE) Ces derniers deviendront obligatoires pour tous les établissements recevant du public progressivement jusqu'en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- souhaite se rattacher à ce groupement pour bénéficier de tarifs avantageux, en se renseignant sur les tarifs appliqués pour la maintenance,
- souhaite se munir de 2 DAE, un pour la mairie et un pour la salle des fêtes,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

PLUiH, cartes de zonage

Monsieur le Maire informe le Conseil que le service urbanisme de la CCPV lui demande de valider ou non les cartes de zonage qui lui sont proposées. Vu les cartes de zonage, vu la carte communale de Blicourt, vu le nombre d'autorisation d'urbanisme octroyé à chaque commune, considérant que les cartes proposées sont en contradiction avec la carte communale, considérant les divers éléments déjà rapportés lors des réunions d'échanges avec le bureau d'étude et le service urbanisme de la CCPV, et considérant que ceux-ci n'ont pas été retenus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** les plans de zonage tels que présentés,
- Souhaite conserver le zonage de la carte communale,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Permanence bureau de vote les 15 et 22 mars 2020

8 H 00 – 10 H 30	BRUET Roland, FOUACHE Pascal et GUILLEMETTE Nicolas
10 H 30 – 13 H 00	HAUDIQUET Dominique, COULOMBEL Gilles et DANGOISSE Denis
13 H 00 – 15 H 30	MONIER Sylvie, SICARD Brigitte et BONNOT Damien
15 H 30 – 18 h 00	COULOMBEL Gilles, DEFRANCE Gérard, et DE SAINT GERMAIN Antoine

Questions diverses

- 1°) Un problème d'écoulement des eaux pluviales est apparu chez Mme Fontaine suite aux **travaux rue d'Achy**. L'entreprise est informée et doit faire le nécessaire.
- 2°) Les arbustes de l'opération « **plantation de haies** » qui n'avaient pas repris ont été fournis par la CCPV et plantés par Monsieur le Maire.
- 3°) **La fourche** est arrivée mais il a fallu rajouter de l'eau pour éviter qu'elle ne bascule. La livraison ayant été rapide et les crédits n'ayant pas été reportés dans les restes à réaliser, le fournisseur a été prévenu que la facture ne pourrait malheureusement pas être payée avant le vote du budget (ceci afin de pouvoir récupérer la TVA).
- 4°) **Les panneaux** de signalisation ont été commandés.
- 5°) Dans la mesure où le conseil est amené à changer lors des élections du 15 mars prochain, le projet de **city stade** est décalé. M. FOUACHE a d'ores-et-déjà fait parvenir des devis de 4 entreprises différentes qui seront étudiés par le nouveau conseil. Pour le moment, les tarifs oscillent entre 55 000€ et 87 000€ mais il faudra étudier ces chiffres en détail puisque chaque espace est modulable à souhait. Il est rappelé que les subventions qui peuvent pour la plupart se compléter, peuvent aller jusqu'à 30% pour la DETR (Etat), 41% pour le Département et 55% pour un montant plafonné à 50 000€ pour la Région. La fondation de Messieurs Paccaud et Dassault sera sans doute aussi sollicitée.
- 6°) Suite au nombre croissant de **chats errants**, notamment à Régnonval, Mme DEVILLERS s'était proposée d'attraper et faire stériliser les dits chats. La commune s'est engagée à régler les frais de vétérinaire pour ces chats errants et invite les propriétaires à faire stériliser les leurs.
- 7°) Un héraldiste s'est proposé de créer gratuitement un **blason** aux couleurs de Blicourt. Le conseil valide celui représentant Saint Martin, le Saint patron de la commune, la croix engrêlée de gueules du blason de la famille « Le Clerc », et la couleur verte signifiant l'agriculture.

Source Wikipédia : René Le Clerc était grand prédicateur. Pendant qu'il prêchait le Carême à Beauvais, il conçut le dessein d'y fonder un couvent de son ordre, et il en vint à bout par l'autorité et l'influence d'un de ses frères aînés, Thomas II Le Clerc, seigneur de Blicourt et de sa femme, Suzanne le Sergent. Ces derniers furent déclarés fondateurs de la maison des Minimes établie à Beauvais, qu'ils dotèrent richement.



8°) Monsieur le Maire rappelle que la **compétence de défense incendie** destinée à mettre aux normes les dispositifs nécessaires pour garantir une défense incendie aux communes adhérentes a pris fin au 1er janvier 2020. Seules les opérations d'entretien et de contrôle des hydrants resteront à la charge du SIEAB (Syndicat des eaux) jusqu'au 30 juin 2025. Par conséquent, vu le retour aux communes de la compétence défense incendie partie investissement, il appartient aux communes :

- d'approuver le certificat de transfert, élaboré par les services fiscaux, qui définit les dispositifs et leurs valeurs unitaires ainsi que le montant total des travaux d'investissement de défense incendie réalisés jusqu'en 2015 inclus.
- d'intégrer ces opérations d'investissement dans l'inventaire communal par des écritures d'ordre non budgétaire.

Après concertation, les membres du Conseil Municipal valident ce retour de patrimoine.

9°) Le Conseil Municipal décide de programmer des travaux de **gravillonnage** sur la « Route de la Neuville sur Oudeuil et Haute-Epine» pour un montant estimatif de 18 268.07€ H.T. , autorise le Maire, à signer les devis estimatifs, la convention s'y rapportant ou tout autre document concernant ces travaux de gravillonnage, dit que les montants correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

10°) Vu l'avis préfectoral concernant l'installation de 13 nouvelles **éoliennes** sur les communes de Rotangy, Francastel, Doméliers et Cormeilles, vu le nombre d'éoliennes installées à proximité du territoire communal, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renouvelle son refus d'installation d'éoliennes sur son territoire et à proximité.

11°) Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2019, les papiers et cartons doivent être déposés **dans la benne** prévue à cet usage. Si les bennes sont pleines, les usagers sont priés de bien vouloir ramener leurs papiers chez eux, ou de se rendre à Régnonval où est installée une autre benne. (Idem pour les verres !). Les gros cartons sont à déposer en déchetterie ou au pire à déchirer soi-même pour permettre de les glisser dans la benne sans gêner le remplissage normal. Quant aux sacs de vêtements, une nouvelle borne « Le Relais » a été installée juste à côté de l'ancienne borne « éco-textile » qui ne fonctionnait plus, il ne devrait donc plus y avoir de dépôts à même le sol.

Il est également rappelé que seuls les déchets verts sont autorisés à la décharge. Tontes d'un côté, branchages de l'autre. Si des personnes persistent à y déposer des gravats, la commune se verra dans l'obligation d'y interdire tout dépôt.

12°) Sans doute suite aux passages répétés des camions de betteraves, le **pont de la rue des Boudins** s'écarte. Les panneaux de signalisation qui ont été commandés seront installés rapidement pour rappeler l'interdiction de circuler aux poids lourds et l'employé communal s'attèlera à rejoindre les briques.

13°) Le Syndicat d'électricité propose de raccorder les écoles jusqu'à la fin de l'année scolaire au dispositif **ENT** (espace numérique de travail). M. le Maire indique que les institutrices n'y sont pas favorables.

14°) L'opération **Hauts-de-France propres** ne sera pas renouvelée cette année dans la commune.

La séance est levée à 21h15.
Le Maire, DEFRANCE Gérard